

Bibliographie

RENÉ BASSET. — *Mille et un contes, récits et légendes arabes*.
Tome I (Paris, Maisonneuve, 1924, in-8°, 552 p.).

Dès le début de sa carrière, M. René Basset se mit à publier d'abord dans *Méhusine*, puis dans *la Revue des Traditions populaires*, des textes folk-loriques qu'il recueillait au cours de ses abondantes lectures. On en trouvera la nomenclature raisonnée dans la *Bibliographie* annexée aux *Mélanges René Basset* qui doivent paraître prochainement. M. Basset, qui comptera parmi les plus intrépides lecteurs de textes arabes, ne négligeait aucun des contes ou anecdotes qu'il rencontrait, non seulement dans les ouvrages des littérateurs proprement dits, mais dans ceux des historiens, géographes, commentateurs et autres auteurs dont le caractère semblait exclure par principe le conte. La réunion de ces récits — il y en a 1.000 et 1, pour faire pendant aux Mille et une nuits — formera sans doute quatre volumes dont le premier renferme 82 contes merveilleux et 229 contes plaisants.

Sans doute, avant le recueil, des contes arabes avaient été traduits et publiés. Il n'y a pas lieu de mentionner longuement les grands recueils composés par les Arabes eux-mêmes : outre les *Mille et une nuits*, des ouvrages tels que les *Cent nuits* (trad. en français par M. Claude Prosper Demonbynes), *Katila et Dimna* (trad. inédite de M. René Basset), *l'Histoire des dix vizirs* (trad. R. Basset, Paris, 1883) et tant d'autres encore sont justement célèbres. M. Basset a volontairement éliminé ces grands recueils. Mais d'autres avaient été composés par des orientalistes européens dont M. Basset, dans sa préface, rappelle les noms : Scott, qui, en 1800, publia des contes arabes et persans traduits en anglais ; de Hammer, qui traduisit en allemand une série d'anecdotes dans son *Rosenoel* (1813) ; Pihan, auteur d'un choix de fables et historiettes arabes (Alger, 1866) ; Garcin de Tassy, qui donna, en 1876, ses *Anecdotes orientales*, traduites en français ; Clouston, qui fit connaître aux Anglais un certain nombre de contes arabes et persans.

Or, ces orientalistes, à l'exception du dernier, ne se préoccupèrent nullement d'établir, à propos des contes qu'ils traduisaient, des comparaisons et rapprochements empruntés à diverses littératures : l'organisation du folk-lore comparé leur est postérieure. C'est précisément à ces rapprochements que M. Basset applique sa profonde connaissance des littératures populaires, ce qui, joint à la diversité des sources, assure à son recueil une valeur indiscutable : il suffira de noter que la bibliographie des auteurs arabes des contes et des auteurs cités dans les notes occupe les cinquante premières pages du volume. Les contes

les plus riches en rapprochements de ce genre sont, parmi les merveilleux, les numéros 27, 50, 57, 63, et, parmi les plaisants, les numéros 23, 36, 43, 48, 63, 79, 95, 142, 173, 186, 199, 205, 208.

Quelles sont les principales sources de M. Basset ? Pour les contes merveilleux, les ouvrages arabes auxquels il a fait le plus d'emprunts sont les *Prairies d'or*, de Maçoudi (Xe siècle), l'anonyme *Abrégé des merveilles*, l'*Histoire des Perses* attribuée à Thaalibi (XIe), l'œuvre du géographe Qazwini (XIIIe), le *Mostatref*, d'Abchihi (XVe), l'ouvrage historico-topographique de Maqrizi sur l'Égypte (XVe). Quant aux contes plaisants, ils sont tirés principalement des recueils d'anecdotes (*Mostratref*, *Mozhat-el-adabâ*, *Si Djoha*) de la *Perle précieuse* d'Ibn Abd Rabbih (Xe), des *Prairies d'or* et des ouvrages de Chirwâni, Charichî et Qalyoubi (sans parler de contes extraits de manuscrits encore inédits).

Il est impossible d'étudier ici en détail les sujets des contes de ce premier volume. M. Basset, sans doute afin de ne pas lasser l'attention du lecteur, les a rangés en ordre dispersé. Or, on organiserait aisément, parmi ces récits, des groupements basés sur des analogies de fond, et il ne semble pas inutile d'en essayer un classement sommaire.

A) *Contes merveilleux*. — Pratiques magiques (numéros 5 à 7, 12, 14, 15, 18, 22 à 25, 52, 53, 60, 71, 73 ; les numéros 14 à 18 se rapportent aux Berbères) ; fantômes et songes (46, 56, 64) ; démons et génies (1 à 4, 9 à 11, 19, 21, 26, 29, 32, 34, 36, 45, 47, 51) ; ogres (16) ; sirènes (58, 68) ; animaux merveilleux (13, 35, 39, 40, 42, 43) ; villes merveilleuses (8, 17, 61) ; voyages merveilleux (57, 65, 70, 75) ; trésors (69).

B) *Contes plaisants*. — Traits de sagacité (36, 44, 74, 94, 213) ; bons mots (8 et 9, 15, 16, 19, 21, 26, 27, 28, 46, 47, 55, 56, 61, 62, 65, 66, 68, 70, 75, 80, 82, 87, 88, 93, 111, 116, 119, 123, 125, 129, 202, 204, 209) ; anecdotes se rapportant au Coran (91, 118, 143, 158, 161, 171, 175, 206, 226, 228) ; faux prophètes (58, 64, 160, 166) ; stratagèmes (2, 13, 20, 25, 31, 33, 34 et 35, 40, 48, 79, 99, 114, 117, 124, 187, 203, 205, 215) ; filous (1, 11, 59, 108, 186, 194) ; parasites (3, 4, 6, 7, 41, 72, 90, 164, 179, 182, 189, 192, 198, 201) ; farces (17, 178) ; suites d'accidents (14, 208) ; sottisier (37, 45, 51, 67, 71, 73, 78, 83, 86, 92, 96, 109, 110, 121, 130, 132, 137, 139, 141, 143, 145, 146, 149, 157, 159, 162, 165, 169, 173, 177, 180, 184, 185, 190, 191, 193, 196, 197, 225) ; simples d'esprit (23, 32, 42, 43, 50, 54, 57, 63, 69, 135, 140, 183, 212, 214, 216, 224) ; les numéros 134, 151, 221 concernent particulièrement les gens de Homs) ; poltrons (222, 223) ; cupides (39, 106 et 107) ; avares (5, 10, 53, 85, 100, 155, 161, 167, 172, 176, 181, 195, 207, 210, 218, 219) ; menteurs (22, 60, 113, 131, 138, 144, 154, 170) ; présomptueux (52) ; contrefaits (84, 89, 147).

Plusieurs de ces contes semblent d'origine étrangère. D'Égypte viennent sans doute les contes merveilleux 43, 53, 54, 74, 76, 77 ;

de même pour le conte plaisant 44 (qui pourrait aussi bien figurer parmi les contes merveilleux). A la Perse se rattachent probablement les contes merveilleux 28, 40, 50, 55, 62, 72, et peut-être les contes plaisants 19, 74 et 75. En outre, certains de ces récits possèdent leurs analogues dans les littératures occidentales : ainsi le conte merveilleux 63, les contes plaisants 199 et 211 qui figurent respectivement dans Aristote, Cicéron et Lucien ; quant au conte plaisant 95 (le vilain mire), c'est un thème cher à notre moyen-âge.

A qui ne cherche que son plaisir en lisant ces récits, on recommandera surtout, parmi les contes plaisants, les numéros 16, 19, 20, 43, 46, 47, 52, 56, 58, 61, 103, 120, 122, 128, 133, 150, 200, 217. Quant aux contes merveilleux, voir de préférence les deux longs récits 23 et 27 (empruntés à des recueils inédits) et, à titre de curiosité, les numéros 66 (l'huile de cadavre) et 38, 48, 82 (divinisation d'animaux).

Il est permis de regretter un peu que la numérotation des récits se renouvelle avec chaque catégorie ; mieux valait, semble-t-il, adopter une numérotation continue, à l'instar des Mille et une nuits. Mais c'est là peu de chose si l'on songe à la contribution que cet ouvrage, fort bien édité, fournit à l'étude du folk-lore oriental.

Henri MASSÉ.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES. — *Le Pèlerinage à La Mekke*, étude d'histoire religieuse (avec 1 planche), Annales du Musée Guimet, Bibliothèque d'études, tome XXXIII, grand in-8° de VIII-332 pages, Paris, Geuthner, 1923.

Le Pèlerinage à la Mekke (*El-Hadjj*), l'une des cinq obligations cultuelles fondamentales de l'Islâm est, comme les quatre autres, un devoir personnel (*fard aïn*) imposé à chaque musulman (homme ou femme) capable de l'accomplir. Ces obligations ont été mentionnées dans le Coran et constituent les « piliers » de la religion. Le pèlerinage, en particulier, a été fixé dans ses grandes lignes par les paroles de Dieu lui-même (Coran, II, 192-199), organisé d'abord par le Prophète et réglé ensuite par l'Église. Les traités de droit indiquent la façon d'accomplir le pèlerinage à la Mekke, les détails des cérémonies cultuelles qui s'y rapportent, les cas de dispense plus ou moins précis que comporte un tel devoir (manque de ressources nécessaires au voyage et à l'entretien de la famille durant l'absence, état de santé précaire ou insuffisant pour accomplir un tel voyage, insécurité des pays à traverser pouvant faire craindre pour sa vie au pèlerin, etc.).

De nombreux Musulmans et les très rares chrétiens, qui ont assisté au Pèlerinage, ont parfois donné des descriptions de ce

qu'ils ont vues et des manifestations religieuses auxquelles ils ont assisté. Nous avons même des photographies de ces lieux Saints.

Il manquait cependant jusqu'ici une étude critique, une monographie complète et scientifique des cérémonies du hadjj, envisagées dans leur ensemble et dans leurs détails, dans leur histoire, leurs origines antéislamiques, leur passage dans l'Islam, leur signification telle que permet de la donner la science des religions.

C'est à l'examen attentif et à l'exposé méthodique de ce groupe de faits religieux que M. Gaudefroy-Demombynes a consacré ce volume. Il le présente au lecteur, dans son introduction, avec beaucoup trop de modestie, comme une « informe ébauche » et de simples notes. C'est bien plus que des notes et bien mieux qu'une ébauche ; c'est un travail définitif sur la question ; c'est l'œuvre d'un savant islamisant qui sait tirer des données de l'histoire, des textes et des faits tout ce qu'ils comportent, les présenter avec méthode et clarté.

M. Gaudefroy-Demombynes a laissé de côté le rôle politique du pèlerinage — s'il en a un — et en donne les raisons dans son introduction, montrant que ce rôle est tout à fait de second plan. « Ce n'est point, dit-il fort justement, au cours de ces cérémonies que les pèlerins pourraient échanger des idées et prendre des décisions ; sous l'influence de l'émotion religieuse et de l'extrême fatigue physique, un mouvement tout sentimental, violent et fragile, pourrait seul naître ; mais la géographie du Hidjâz l'enfermerait dans un étouffoir... Le pèlerinage met au front du musulman une auréole, et lui laisse, sans aucun doute un souvenir ineffaçable de grande émotion religieuse et de lointaine solidarité avec des peuples inconnus, mais ces impressions élevées sont bien combattues par des sentiments plus mesquins. Les conséquences politiques du Pèlerinage sont de faible envergure. »

En vérité, si le mouvement religieux et politique qui, né à La Mekke, puis continué à Médine, au 7^e siècle de notre ère, a donné l'Islam, a créé un lien et une relative discipline entre les tribus multiples et adverses de l'Arabie et jeté ces nomades Arabes besoigneux sur les régions voisines — alors affaiblie militairement et politiquement, et rapidement conquises — la communauté musulmane des premières années — dont la cohésion a été du reste fortement troublée par les compétitions politiques, les querelles et les schismes religieux, comme on le sait — fut bientôt rompue en tronçons adverses et profondément hostiles, même dans l'orthodoxie des anciennes écoles de théologiens et de juristes.

Ces écoles ont pu donner parfois naissance à des réformateurs religieux qui, par des moyens politiques et militaires, ont fondé

des royaumes musulmans remplaçant ceux qu'ils avaient renversés. Jamais l'histoire n'a enregistré un mouvement politico-religieux de quelque ampleur qui serait sorti du pèlerinage à La Mekke.

Ce n'est pas à La Mekke, ni surtout à l'occasion du pèlerinage annuel, que les Musulmans trameront les complots, les révolutions ou les mouvements politiques, pas plus aujourd'hui qu'hier ; ce sera chez eux, dans les états musulmans et sous l'influence d'idées occidentales plus ou moins bien adaptées à la mentalité orientale, ce sera aussi, peut-être, si l'on n'y prend garde, dans nos capitales européennes où se groupent des Musulmans venus d'un peu partout et où se forment les politiciens de l'Islam moderne.

M. Gaudefroy-Demombynes a donc bien fait de laisser en dehors de sa belle étude religieuse du Pèlerinage — et de le considérer comme un hors d'œuvre tout à fait secondaire et de peu d'importance — le rôle politique que les auteurs mal informés ont pu attribuer à l'énorme masse hétérogène de Croyants d'origines si diverses, qui se pressent par milliers autour de la Kaaba à l'époque du Hadjj.

Dans cette religion musulmane — qui n'a guère d'original que la façon dont Mohammed a assemblé des croyances et des rites magico-religieux du paganisme arabe, du Judaïsme et du Christianisme et dont il a interprété ces données religieuses — le Pèlerinage à La Mekke apparaît comme un bloc du paganisme des anciens Arabes introduit dans l'Islam, sous le couvert de l'adoration d'Allah, comme une manière de culte du Dieu Unique. Ce ne fut que bien plus tard que les théologiens de l'Islam ont tenté d'introduire, à côté du ritualisme, un peu sec, du pèlerinage, de la prière, des manifestations cultuelles en général, l'élément de la *niya* de « l'intention », et plus tard encore, avec le mysticisme, le lien d'amour entre Dieu et le fidèle. Mais ces essais pour « spiritualiser » les rites orthodoxes n'ont pas eu beaucoup de succès dans la masse des Croyants et le mysticisme a trouvé, pour le monde musulman, son application dans d'autres rituels hérités eux aussi du paganisme habillé à la musulmane, ceux du culte des Saints des Confréries religieuses.

Dans son étude, M. Gaudefroy-Demombynes a d'abord passé en revue, en islamisant érudit, l'histoire, la valeur religieuse et le rôle des divers lieux, édifices et objets, dans lesquels ou auprès desquels les fidèles ont, à La Mekke et aux environs, à accomplir les rites.

Puis, dans une seconde partie, passant au rituel et au pèlerin, il a examiné, expliqué et commenté en les interprétant, la série des obligations successives de ce pèlerin, les actes religieux qu'il doit accomplir, les interdictions auxquelles il est soumis, les étapes successives par lesquelles il doit passer, depuis le moment

où il part de chez lui pour ce pieux voyage, jusqu'au moment du retour.

Un pareil livre n'est pas seulement indispensable aux savants et aux islamisants, aux historiens des religions et aux ethnographes, sa place est marquée dans la bibliothèque de quiconque veut se renseigner sur les manifestations religieuses des peuples musulmans.

Le lecteur, curieux de connaître l'Islam et le caractère de la loi musulmane, déjà familiarisé avec les rites essentiels du Pèlerinage à La Mekke par la lecture du chapitre qu'y a consacré M. Gaudefroy-Demombynes dans son excellent manuel des *Institutions musulmanes*, trouvera dans ce nouveau livre du même auteur les renseignements complémentaires, historiques et géographiques, ethnographiques et religieux qu'il pourra souhaiter.

Le Pèlerinage à La Mekke nous fait désirer qu'une série de monographies analogues, conçues dans le même esprit et écrites suivant la même méthode, soient publiées par le même auteur, sur les autres obligations cultuelles de l'Islam et notamment sur la prière musulmane et les fêtes de l'Islam orthodoxe.

Alfred BEL

ZYGMUNT SMOGORZEWSKY. — *Un poème abâbite sur certaines divergences entre les Mâtikites et les Abâdites* (Rocznik Orientalistyczny, II, p. 260 sqq., Livow, 1925).

Article court mais important dans lequel M. Smogorzewski reprend, en y ajoutant un commentaire détaillé, la traduction d'un poème didactique de 20 vers attribué à Abd al Aziz de Beni-Isguen, l'auteur du *Kitâb an-Nîl*. La traduction de ce poème donnée en 1886 par E. Zeys dans sa *Législation mozabite* (p. 67) manquait de précision et n'était pas accompagnée du texte que publie M. Smogorzewski. Celui-ci qui, au cours d'une mission au Mzab, réussit à se procurer une grande partie des textes abâdites maghrébins (sans parler d'un texte abâdite d'Oman copié en Egypte) prépare la publication de ces textes ainsi qu'un aperçu général sur la littérature abâdite du Maghreb. Il est superflu d'insister sur l'importance de documents tels que les chroniques d'Abou Zakariya (traduite partiellement par Masque-ray), d'Ad-Darjini et d'Al-Wsiyâni ; et il est heureux que l'étude de ce chapitre de l'histoire des sectes musulmanes, à peu près délaissée depuis quelques années, soit activement reprise.

Henri MASSÉ.

MM. GAUDEFROY-DEMOMBYNES et LOUIS MERCIER. — *Manuel d'Arabe Marocain*, grammaire et dialogues, nouvelle édition, revue et augmentée, par Louis Mercier. — Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1825.

L'ouvrage comprend une partie traitant de la grammaire, une seconde contenant des dialogues, une troisième des récits en dialecte bédouin d'une région qui n'est pas indiquée, et enfin un appendice renfermant une liste de mots espagnols usités au Maroc et un aperçu sur le calendrier.

Ce Manuel a dû être bon puisqu'une seconde édition a été rendue nécessaire. Toutefois, cette nouvelle édition a été remaniée notamment dans les deux chapitres consacrés à la syntaxe et aux particules. Deux chapitres nouveaux ont été ajoutés aux dialogues, ainsi que des récits en dialecte bédouin. Par contre, l'introduction de la première édition a été supprimée.

Comme la mode est à la phonétique, les termes techniques tels que *sonantes*, *occlusion*, *attaque vocalique*, *sons cacuminaux*, *participe passif iotisé*, etc., jettent dans la perplexité le lecteur non initié. A propos de la prononciation des consonnes, les auteurs, bien qu'ils recommandent d'apprendre à prononcer en écoutant un indigène et en s'efforçant de l'imiter, font intervenir dans leurs explications l'anglais (pp. 15, 16 : *this*, *that*), l'allemand (*ch*), l'espagnol (*jota*), le turc, le persan, l'indoustani ; ils auraient pu ajouter l'hébreu pour le *'ain*.

Au sujet de métathèse (p. 20), la forme *jbed* est donnée comme une métathèse de *jdeb* ; pourtant les dictionnaires et les philologues arabes ont déjà signalé cette transposition de consonnes et avouent sincèrement qu'ils ignorent qu'elle est des deux formes celles qui est l'origine de l'autre. A propos de la II^e forme (p. 40, dern. l.), il est à remarquer que, sauf *qabbel* qui a été formé par analogie, tous les autres mots appartiennent à l'arabe classique (*r'arreb*, *çayyef*, *cheltâ*) ; bien plus, les deux derniers exemples sont mal choisis parce qu'on ne marche pas *dans la direction* de l'été et de l'hiver.

Le verbe *lâqa* (p. 42, l. 11) signifie : aller à la rencontre de, faire rencontrer et non *faire se rencontrer*, *réunir*. Pour la IV^e forme, il aurait fallu citer *ankar* et *monkar*. *Jâma'* (p. 44, l. 11) est un exemple malheureusement choisi ; on évite en société l'emploi de ce mot qui signifie *concombere*, *futuare*. Dans *edda'am* (p. 45, l. 23) qui n'est pas une VIII^e mais une V^e, on reconnaît une assimilation du *t* au *d* de la racine et un alif prosthétique ; dans tous les cas, cette forme n'a pas le même sens que la I^{re}. Le mot *châf* (p. 52, l. 2) ne correspond pas tout à fait à la forme *fa'l* ; de même que *beka* (l. 12) est loin de *fo'âl*. Le *rwa*, écurie (où l'on abreuve !), ne dérive pas du tout du verbe *rwa*, être abreuvé ou arrosé suffisamment ; pour l'étymologie de ce mot

qui était déjà andalou, cf Marçais, *Textes ar. de Tanger*, p. 314. La forme *tif'âl* (p. 54, l. 12) n'est pas celle du maçdar ; mais bien *talf'âl* ; d'ailleurs, il n'y a que seize mots qui appartiennent à la forme *tif'âl* ; il ne faut pas se laisser tromper par *tibyân* et *tilqâ'* qui sont des *Ismmaçdar* (cf Rifâ'i, *Hâchiya 'alâ Charh Bahraq 'ala Lamîyyat al-af'âl*, Caire, 1297, p. 65). Le mot *Kerchâwi*, glouton, (p. 68, l. 20) n'appartient pas à la forme *fa'âli*. « L'arabe connaît des formes simples de collectifs, comme *r'ném*, moutons... dont l'unité est exprimée par une flexion en *a* », est-il dit (p. 75, l. 15) ; il aurait fallu apporter une restriction à cette règle et dire que l'unité est exprimée, pour quelques-uns d'entre eux, par une flexion en *a* ; car il est impossible de *r'enma*, un mouton. Les exemples cités (p. 80, l. 1) comme appartenant au pluriel *fa'âl* ne concordent pas avec cette forme qu'il aurait fallu vocaliser : *fa'âla*, *fa'âli*. Une même phrase est traduite différemment : « Puisse Dieu intensifier ta compensation (pour cette perte) ! » (p. 92, l. 17) et que Dieu grossisse ta compensation (dans l'autre vie pour cette perte) » (p. 136, l. 16).

Ces observations, dont on pourrait augmenter le nombre, ne diminuent pas sensiblement la valeur de ce « Manuel » qui, il faut l'espérer, continuera à rendre service à tous ceux que le parler marocain intéresse.

M. BEN CHENEB.

P. RICARD. — *Les Merveilles de l'Autre France (Algérie, Tunisie, Maroc)*, avec une lettre-préface du Maréchal Lyautey, un vol. in-4° de 440 pages, Paris, Hachette, 1924.

Dans ce beau volume, luxueusement édité, richement illustré, rédigé par l'un des hommes connaissant le mieux le pays et les habitants, les richesses touristiques et les sites pittoresques, les arts, les mœurs, les coutumes des Indigènes de l'Afrique du Nord, nous trouvons l'image sincère, la physionomie véritable et séductrice de la Berbérie française dans ses trois compartiments : Tunisie, Algérie, Maroc.

M. P. Ricard, qui fut longtemps en Algérie, Inspecteur de l'enseignement artistique et professionnel dans les Ecoles d'Indigènes, qui est aujourd'hui le chef de l'Office des Industries d'art indigène au Maroc, s'est spécialisé dans l'étude de l'art nord-africain et des techniques encore en usage — parfois depuis des siècles — chez les Indigènes, citadins et ruraux, telliens et sahariens. Il a acquis de ces arts indigènes une profonde connaissance, tant au cours de plus de vingt-cinq années de séjour dans ce pays, que grâce aux missions qui lui ont été confiées, en Tunisie, en Espagne, au Musée des Tissus de Lyon, etc... Ses publications déjà nombreuses, dont l'une des dernières, *Pour*

comprendre l'art musulman (Hachette, 1924), sont connues et estimées du public et des spécialistes de ces questions.

Pour arriver à la connaissance des techniques d'art, pour descendre dans le détail de la vie artistique et professionnelle des artisans, M. P. Ricard, qui parle couramment la langue du pays, s'est mêlé à eux, s'est fait accueillir comme un ami par les Indigènes grands et petits, patrons et ouvriers, bourgeois et Chérifs, fonctionnaires et gens du peuple, propriétaires terriens et Khammès ou bergers ; il a gagné la sympathie de tous et l'affection de beaucoup. Voilà pourquoi il a pu bien voir et examiner tout ce qui touche à la vie quotidienne de ces populations. Ses voyages à travers l'Afrique du Nord, ses séjours dans les villes, ses randonnées dans le bled un peu partout, dans la plaine ou dans la montagne berbère, l'ont familiarisé avec les paysages si divers et si beaux, avec les sites les plus différents de caractère, aussi bien ceux que tout le monde peut voir, au cours d'un voyage en auto ou en chemin de fer, que ceux qui, éloignés des voies ordinaires, sont restés plus fermés à l'influence européenne parce que plus difficiles d'accès et sont demeurés d'une plus pure originalité.

C'est de tout cela, de toutes ces visions, de toute cette étrange histoire de l'Afrique du Nord, de l'antiquité préhistorique à nos jours, de l'Islam surtout dans les multiples expressions de sa civilisation dans ce pays, qu'est fait ce gros livre.

L'artiste ainsi que le simple touriste, le voyageur cultivé et curieux d'exotisme, aussi bien que celui qui — ignorant tout de la Berbérie française — vient ici passer son hiver sous un ciel lumineux, sous un climat agréable, pour y dépenser ou son activité ou son argent, tous trouveront de l'intérêt et du plaisir à feuilleter *Les Merveilles de l'Autre France*.

C'est que cet ouvrage, que nous donne aujourd'hui l'auteur du « Guide bleu du Maroc » est, lui aussi un admirable guide à travers toute l'Afrique du Nord, de la Méditerranée au Sahara, des rivages des Syrtes aux côtes de l'Océan. Tout ce que l'on doit voir y est signalé, expliqué, représenté : gravures rupestres, monuments anciens et modernes, sites curieux et typiques, habitants et manifestations de la vie publique ou privée des sociétés indigènes... Rien d'essentiel n'y manque, rien d'utile à connaître n'y fait défaut.

Les belles images, les nombreuses illustrations, en noir ou en couleur, de photos et de tableaux d'artistes nord-africains apportent au texte leur appui documentaire et artistique et font de cette publication l'une des plus riches œuvres de vulgarisation nord-africaine qui aient vu le jour depuis la guerre.

Alfred BEL.

P. Louis RIVIÈRE. — *Traité, Codes et Lois du Maroc*, t. I : *Les Traités du Maroc* : In-4°, 192 p., broché 30 francs, cartonné 40 francs ; t. II : *Organisation du Protectorat* : In-4°, 551 p., broché 70 francs, cartonné 82 francs. — Paris, Recueil Sirey, 1924 et 1925.

M. P. Louis Rivière, conseiller à la Cour d'Appel de Caen, a entrepris de mettre à la portée des juristes et des historiens, les textes marocains jusqu'ici dispersés. On ne saurait trop insister sur les services que peuvent rendre de semblables recueils.

Dans le tome I, figurent tous les accords internationaux conclus par le Maroc avec les Puissances étrangères, ou entre ces puissances à l'occasion du Maroc de 1767 à 1924. Ces documents sont présentés dans l'ordre chronologique. Le premier est le traité conclu, le 28 mai 1767, entre Louis XV et « le pieux Sidy-Muley-Mouhamed » qui devint un accord type dont s'inspirèrent les autres puissances ; le dernier est la convention relative à l'organisation du statut de la zone de Tanger, du 18 décembre 1923. Une deuxième partie fournit les textes relatifs à des objets particuliers (Chemins de fer, P. T. T., Propriété industrielle, etc.). Chaque texte est précédé d'une notice sommaire mais toujours précise qui en facilite l'intelligence. Enfin le livre débute par une Introduction et exposé historique et juridique du droit conventionnel au Maroc et une Chronologie des principaux événements historiques du règne de Moulay-Mohammed (1757) à nos jours.

Le tome II réunit les lois, décrets, dahirs, arrêtés viziriels et résidentiels, ordres, ordonnances, avis, instructions et circulaires relatifs à l'organisation politique, administrative et judiciaire du protectorat. L'auteur n'a pas adopté l'ordre chronologique. Il a classé ses textes par matière et, pour faciliter la tâche du chercheur, a incorporé à chaque texte les remaniements successifs apportés par les dispositions ultérieures. Quand un texte n'est pas abrogé expressément, il figure dans le recueil.

Tous ceux qui ont pratiqué le Code d'Estoublon et Lefébure pour l'Algérie se rendront compte de l'utilité du travail considérable entrepris par Rivière. Il n'est pas établi avec moins de soin afiné et ne sera pas moins apprécié des juristes, historiens, administrateurs, officiers et hommes politiques. Un prochain tome sera consacré aux Codes et lois usuelles du Maroc. Enfin, comme pour l'ouvrage d'Estoublon, des suppléments périodiques conserveront à ce livre indispensable son caractère d'actualité.

Ch. André JULIEN.
